

Organisation de la Commission de Contrôle des Activités Financières (CCAF)

Présidée par M. Jacques-Henri DAVID, la Commission de Contrôle des Activités Financières est composée de 9 membres :

- 7 membres, dont le Président, choisis pour leur compétence et nommés par ordonnance souveraine pour une période de 5 ans (renouvelable) ;
- le Président de l'Association Monégasque des Activités Financières ;
- le Président de l'Ordre des Experts Comptables.

Un magistrat ainsi qu'un Commissaire de Gouvernement participent aux séances de la Commission sans voix délibérative.

La Commission

M. Jacques-Henri DAVID	Président
M. Jean-François CULLIEYRIER	Vice-Président
M. Etienne FRANZI, ou son représentant	Membre, en qualité de Président de l'Association Monégasque des Activités Financières (AMAF)
M. Jean-Paul SAMBA, ou son représentant	Membre, en qualité de Président de l'Ordre des Experts Comptables
Mme Sophie BARANGER	Membre
M. Bruno GIZARD	Membre
M. Paul-Marie JACQUES	Membre
M. Jean-Pierre MICHAU	Membre
M. Jean-Pierre PINATTON	Membre
Le Procureur Général	Observateur
Le Commissaire de Gouvernement	Observateur

Le Secrétariat général

Mme Magali VERCESI	Secrétaire Général
Mme Anouk BERTI	Inspecteur
M. Rémi MATHIS	Inspecteur
M. Christophe STEINER	Inspecteur
M. Frédéric CHARTIER	Responsable Juridique
Mme Véronique MASSEAU	Responsable Organismes de placement collectifs
Mme Anne MARAIS	Assistante
M. Jean-Charles ALBANO	Service Etudes et Statistiques
Mme Irène LEFRANC	Secrétariat

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

presse@gouv.mc

www.gouv.mc